

Salon

Préparer
et bien vivre
sa retraite



28 - 29 octobre 2011

de 9h à 19h

Bordeaux - Hangar 14

DOSSIER de PRESSE

Organisé par

Carsat Retraite & Santé au travail
Aquitaine

RSI Régime Social des Indépendants
ma santé, ma retraite
Aquitaine

msa santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore

cicas
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

en partenariat avec

SUD OUEST
www.sudouest.fr

tv7

france
bleu
gironde

Pourquoi un salon « Préparer et Bien vivre sa retraite » ?

organisé par les caisses de retraite
des régimes de base et complémentaire

- ▶ Parce que notre système de retraite est complexe. Retraite de base, complémentaire, trimestres, taux plein, durée de cotisation... Mieux comprendre comment le système fonctionne est une condition indispensable pour anticiper et préparer sa retraite.
- ▶ Parce que la retraite est souvent source d'interrogations : A quel âge prendre ma retraite ? Quelles démarches entreprendre ? Peut-on cumuler emploi et retraite ?....
- ▶ Parce que le passage à la retraite est pour un grand nombre une période remplie d'interrogations, d'appréhensions.
- ▶ Parce qu'aujourd'hui les retraités veulent avoir les « clés » du bien vieillir pour adopter au quotidien les bons gestes, les bons réflexes et rester en bonne santé.

Pour toutes ces raisons depuis 2007, la CARSAT Aquitaine, la MSA Gironde, le RSI Aquitaine et l'AGIRC-ARRCO représenté par le CICAS, se sont rassemblés en un seul lieu et vous donnent rendez-vous pour la 3ème édition du Salon « Préparer et Bien vivre sa retraite ».

Sommaire

La retraite comment ça marche ?	P.3
Etre acteur de sa retraite	P.7
Bien vieillir	P.10
A la découverte du salon	P.14
Carte d'identité des organisateurs	P.17

Les organisateurs

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Aquitaine

 **santé
famille
retraite
services**
L'essentiel & plus encore

 **RSI** Régime Social
des Indépendants
ma santé, ma retraite
Aquitaine

 **cicas**
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Partie 1. La retraite, comment ça marche ?

(Historique

► Les cotisations

Notre système de retraite est conçu de façon à ce que chacun reçoive, le moment venu, une pension qui soit en rapport avec le montant des cotisations qu'il a versées au cours de sa carrière. Le droit à la retraite est donc étroitement lié au travail « je perçois une pension dans la mesure où j'ai travaillé et cotisé tout au long de ma vie ; mes cotisations sont proportionnelles à mon revenu, et ma pension, en conséquence, est elle aussi proportionnelle à mon revenu moyen».

► La répartition

Si les règles de la retraite sont différentes entre les régimes, elles reposent toutes sur le principe de la répartition. Cela signifie que les cotisations perçues auprès des actifs une année donnée servent à payer les retraites au cours de la même année.

La répartition crée une solidarité entre les actifs et les retraités, entre les plus jeunes et les plus anciens. On parle alors de solidarité intergénérationnelle.

► La solidarité

Notre système de retraite prévoit un certain nombre de mécanismes de solidarité, visant à corriger les inégalités face à la retraite.

Exemples : ceux qui n'ont pas pu effectuer un travail rémunéré pendant la durée requise parce qu'ils ont élevé des enfants, tenu le foyer, connu des périodes de chômage, de maladie, ceux dont le salaire a été faible tout au long de la carrière etc.

Pour préserver le système de retraite par répartition, confronté à d'importantes difficultés de financement, tout en tenant compte de l'allongement de l'espérance de vie, des nouvelles mesures issues des différentes réformes des retraite sont en application depuis le 1er juillet.

En effet, face à un déficit important et croissant, cette nouvelle réforme tend à maintenir le système de retraite par répartition fondé sur la solidarité inter-générationnelle, à garantir un certain niveau de vie des retraités.

(Les nouvelles mesures

► Le relèvement progressif de l'âge légal

L'âge légal recule de quatre mois par génération, pour les assurés nés à partir du 01 juillet 1951.

A partir de la génération 1956, il est fixé à 62 ans.

L'âge auquel la retraite est attribuée à taux plein, quelle que soit la durée d'assurance, passe progressivement de 65 à 67 ans (âge légal augmenté de cinq ans).

Certains assurés peuvent toujours avoir droit à une retraite à taux plein à 65 ans quelle que soit la durée d'assurance :

- Les personnes, nées du 1er juillet 1951 au 31 décembre 1955, qui ont eu ou élevé au moins 3 enfants, et qui ont réduit ou cessé leur activité pour élever un de ces enfants et ont validé un nombre minimum de trimestres avant cette interruption,
- les assurés qui ont interrompu leur activité professionnelle en raison de leur qualité d'aidant familial,
- les assurés qui ont validé au moins un trimestre au titre de la majoration de durée d'assurance pour enfant handicapé,
- les assurés qui ont apporté une aide effective en tant que salarié ou aidant familial pendant au moins 30 mois à leur enfant bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap,
- les assurés handicapés.

► Adaptation et élargissement du dispositif de retraite anticipée

Le dispositif pour carrière longue a été prolongé. Il tient compte du relèvement progressif de l'âge légal de la retraite. Le dispositif n'est plus limité à un début de carrière à 17 ans mais élargi à 18 ans, ce qui entraîne la possibilité de partir en retraite anticipée à 60 ans pour les assurés nés à compter du 1er juillet 1951 et qui ont commencé à travailler avant 18 ans.

- **Mesures concernant les travailleurs handicapés.** Une personne reconnue travailleur handicapé pourra bénéficier du dispositif de départ à la retraite anticipée à partir de 55 ans, à condition d'avoir une durée minimale d'assurance validée, une durée minimale cotisée (ces durées respectives variant en fonction de l'année de naissance de l'assuré) et un taux d'incapacité de 80% ou la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé pendant les durées requises.
- **Mesures concernant la pénibilité.** Depuis le 01 juillet 2011, dans le cas d'une incapacité permanente reconnue, d'au moins 20%, ou entre 10 et 20%, au titre d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, la retraite pour pénibilité peut être accordée à compter de 60 ans à condition de justifier de 17 années d'exposition.

A partir du 1er janvier 2012, pour la pénibilité

Dans les entreprises de plus de 50 salariés : mise en place d'un accord ou d'un plan d'action sur la pénibilité au travail, sous peine d'acquiescer une contribution de 1% de la masse salariale.

Jusqu'au 1er janvier 2013, en outre, des accords de branche peuvent être conclus pour aménager la fin de carrière des salariés ayant exercé des métiers pénibles.

► Vers plus de solidarité

Plusieurs mesures sont conçues pour accroître la solidarité du système.

- concernant l'**égalité hommes-femmes**
A partir du 1er janvier 2012, pour améliorer les retraites des femmes, les indemnités journalières perçues pendant le congé maternité entreront dans le salaire de référence sur lequel est calculée la pension de retraite.
A partir du 1er janvier 2012, sur le même modèle que pour la pénibilité et l'emploi des seniors, les entreprises de plus de 50 salariés qui n'auront pas mis en place un plan d'action contre les inégalités salariales hommes-femmes devront verser une contribution de 1 % de leur masse salariale.

- une meilleure protection pour **les plus fragiles**

Les personnes qui sont au chômage indemnisé valident des droits à la retraite. En revanche, les jeunes assurés, en début de carrière, n'ont pas travaillé assez longtemps pour avoir droit aux allocations chômage : désormais, ces jeunes demandeurs d'emploi pourront valider des trimestres pour une période de chômage non indemnisé de 18 mois (6 trimestres) contre un an auparavant.

La remise à plat de l'ensemble du système de retraite sera examinée à partir de 2013, en envisageant notamment des systèmes par points ou en comptes notionnels.

La poursuite de l'activité : trois mesures pour jouer les prolongations

Le relèvement de l'âge légal de la retraite s'accompagne d'un changement de la place des seniors dans le monde du travail. Pour les assurés, un choix plus large s'offre aujourd'hui et des mesures permettent de travailler après l'âge légal de départ à la retraite.

Côté assurés

Rappel sur ces trois dispositifs qui permettent aux assurés de prolonger leur vie active et parfois de bénéficier d'une retraite plus importante.

► La surcote

Créé en 2003, le dispositif de surcote permet de majorer la retraite accordée aux assurés qui, à partir de l'âge légal de départ à la retraite réunissent le nombre de trimestres requis pour avoir droit à une retraite à taux plein, mais décident de continuer à travailler.

Depuis 2009, les salariés qui possèdent le nombre de trimestres nécessaires bénéficient d'une surcote de 1,25 % pour chaque trimestre cotisé supplémentaire.

Dans le cas d'une année supplémentaire, soit l'équivalent de 4 trimestres cotisés, l'assuré peut donc bénéficier d'une surcote de 5 % sur sa future pension.

► La retraite progressive

La retraite progressive est un aménagement de fin de carrière qui permet d'exercer une activité à temps partiel tout en percevant une partie de la retraite sous certaines conditions :

- avoir au moins l'âge légal de départ à la retraite,
- réunir 150 trimestres de durée d'assurance (hors régimes spéciaux),
- exercer une seule activité à temps partiel chez un seul employeur. La durée de cette activité doit être inférieure d'au moins 1/5e à la durée légale du travail applicable à l'entreprise.

La retraite progressive est ouverte, selon des modalités spécifiques, aux artisans et commerçants, et aux exploitants agricoles.

► Le cumul emploi-retraite

Le cumul emploi-retraite permet de cumuler intégralement la retraite et le revenu de la nouvelle activité salariée :

- dès l'âge légal de départ à la retraite à condition de totaliser la durée d'assurance exigée pour une retraite à taux plein,
- à défaut, à partir de l'âge du taux plein.

Si ces conditions ne sont pas remplies, le cumul est alors possible dans une certaine limite.

En direct du Salon

► **Au sein du salon**

les conseillers des caisses de retraite de la CARSAT Aquitaine, MSA Gironde, RSI Aquitaine et CICAS de la Gironde répondront aux questions liées à la réforme.

► **Mini conférence**

« La retraite de A à Z » vendredi 28 et samedi 29 octobre de 14h15 à 15h.

« Travailler à la retraite, c'est possible » de vendredi 28 et samedi 29 octobre de 15h45 à 16h30.

Partie 2. Etre acteur de sa retraite

(Vers une Démarche Pédagogique

Renforcer l'information sur la retraite dans le cadre du Droit à l'Information (DAI) auprès de l'ensemble des actifs et notamment des nouveaux entrants. Avoir une démarche pédagogique, faire des nouveaux actifs des acteurs de leur retraite et leur apporter des informations facilitant la gestion de leur carrière, leur connaissance du système. Mieux informer grâce à une information aux différentes étapes de la vie pour la connaissance de ses droits.

► Pour les jeunes entrant dans la vie active

Dés 2012, une information dédiée sera adressée aux jeunes qui entrent dans la vie active pour leur faire connaître les mécanismes de solidarité et le caractère contributif du système de retraite par répartition. Le document d'information générale sera envoyé aux personnes ayant validé pour la 1ère fois au moins deux trimestres dans l'année. Il précisera également les conséquences potentielles, en matière de retraite, des principaux choix ou aléas de carrière (temps partiel, chômage, maladie), ainsi que les possibilités de racheter, sous certaines conditions, les trimestres manquants.

► A partir de 45 ans, un « point d'étape retraite »

Cet entretien personnalisé est proposé aux assurés qui à partir de 45 ans en font la demande. L'objectif est de mettre à la disposition de l'assuré des informations générales et individuelles sur sa retraite : calcul de la retraite, les droits déjà acquis, les perspectives d'évolution et les dispositifs permettant de les augmenter. Et ainsi de permettre de mesurer et connaître l'impact de ses choix personnels et professionnels sur le montant de sa pension.

► Entre 35 et 50 ans, un Relevé Individuel de Situation (RIS)

Il s'agit d'un résumé des droits acquis dans les différents régimes de retraite. Ces éléments permettent à l'assuré de vérifier la prise en compte de toute sa carrière. En 2011, le RIS est adressé aux personnes nées en 1961, 1966, 1971 et 1976.

► A partir de 55 ans, l'Estimation Indicative Globale (EIG)

Elle comporte les mêmes éléments que le Relevé Individuel de Situation et fournit en plus une évaluation du montant total de la retraite de base et complémentaire à différents âges clés (l'âge minimum de départ à la retraite, l'âge de la retraite à taux plein). En 2011, l'EIG est adressée aux personnes nées en 1951, 1954, 1955 et 1956.

(Bien Préparer sa Retraite

Le départ à la retraite, ça se prépare ! Quand et comment en faire la demande, il est important de s'informer en se posant les bonnes questions au bon moment.

En direct du Salon

➔ Sur le Salon, les conseillers des caisses de retraite CARSAT Aquitaine, MSA Gironde, RSI Aquitaine et AGIRC-ARRCO représenté par le CICAS de la Gironde accueilleront les assurés sur leurs stands.

➔ Ce qu'il faut savoir

- Aucune retraite n'est accordée automatiquement. Pour l'obtenir, il faut en faire la demande.
- Au moins deux ans avant le départ à la retraite, il est recommandé de faire le point sur l'intégralité de sa carrière, et ce, quel que soit son statut professionnel.
- Déposer ses demandes de retraite 3 à 4 mois avant la date prévue du départ à la retraite pour éviter toute interruption de paiement entre le salaire ou les revenus de remplacement (maternité, chômage, invalidité, arrêt de travail pour maladie) et la retraite.
- Chaque caisse de retraite verse sa part de retraite, en fonction de la durée d'assurance dans chaque régime.
- Plus une carrière a été variée, plus il faut engager suffisamment tôt les démarches de préparation de sa retraite

➔ La demande de retraite : mode d'emploi

- **Première étape : obtenir son relevé de carrière**

Lorsque l'on commence à envisager sa retraite, c'est la première démarche à effectuer. Le relevé de carrière permet de faire un point précis et détaillé sur sa situation (liste des régimes de base et complémentaires, rémunérations, les durées de cotisations...) et de prendre la décision de la date de son départ. Selon son année de naissance l'assuré a pu déjà recevoir ce Relevé Individuel de Situation, si ce n'est pas le cas il faut le demander à ses organismes de retraite.

- **Deuxième étape : reconstituer sa carrière**

Le relevé individuel de situation retrace les informations enregistrées par chaque organisme de retraite. Il faut vérifier ce relevé et s'assurer que ces informations sont correctes et complètes. Cela permettra de signaler aux organismes concernés les anomalies ou oublis éventuels (une période non prise en compte...) et de procéder aux démarches nécessaires pour les régulariser.

- **Troisième étape : obtenir une évaluation de sa pension**

Si l'assuré ne l'a pas reçue, demander aux organismes de retraite de base et complémentaire auxquels il a été affilié une estimation indicative globale de sa retraite. Cette estimation est adressée à toute personne atteignant 55 ans puis tous les cinq ans jusqu'au départ à la retraite. Cette estimation qui reprend le montant total de la retraite de base et de complémentaire à différents âges clés, permet de fixer la date de son départ en ayant connaissance à cette date du montant estimé de sa retraite.

- **Quatrième étape : faire sa demande**

Il suffit de remettre une Demande Unique de Retraite (DUR) auprès de l'organisme dont relève sa dernière activité. Celui-ci fera le lien avec les autres régimes de base. Il existe en effet une coordination entre les régimes qui favorise l'échange d'informations pour la gestion des retraites et l'identification des personnes.

Une seule demande de retraite est nécessaire pour obtenir les retraites de base, pour les personnes ayant exercé une ou des activité(s) relevant du Régime Général de l'Assurance Retraite (CARSAT), agricole (MSA) artisanal et commercial (RSI).

Attention, la demande pour la retraite de base ne comprend pas l'examen des droits à la **retraite complémentaire**. Il faut donc déposer une autre demande pour la ou les retraites complémentaires auprès du CICAS de la Gironde.

- **En pratique, comment effectuer cette demande :**

- ▶ prendre un rendez-vous avec un conseiller de l'organisme de retraite dont relève sa dernière activité,
- ▶ obtenir par téléphone un formulaire de demande et toutes les informations sur les documents à adresser à la caisse du lieu de résidence,
- ▶ obtenir via internet ces mêmes éléments sur les sites,
 - . de la CARSAT Aquitaine www.lassuranceretraite.fr
 - . de la MSA Gironde www.msa33.fr
 - . du RSI Aquitaine www.rsi.fr
- ▶ demander sa retraite en ligne (si les conditions de l'assuré sont remplies).

Partie 3. Bien vieillir

Comment préserver son cadre de vie ? Que faire pour stimuler sa mémoire ? Comment rompre la solitude ? Comment manger équilibré et répondre à ses besoins nutritionnels ?

La retraite est un nouveau départ, une nouvelle vie ! Cette vie de retraité il faut cependant bien la préparer pour l'aborder de la meilleure façon possible.

Face au vieillissement démographique qui reste inéluctable, le développement de la prévention pour accompagner le « bien vieillir » et lutter contre la perte d'autonomie est l'un des principaux enjeux de la CARSAT Aquitaine, la MSA Gironde, le RSI Aquitaine et du CICAS de la Gironde.

(Programme interinstitutionnel du bien vieillir

Il est important à tout âge et plus encore après 55 ans de connaître les « clés du bien vieillir ». Limiter la dépendance ou la retarder par des actions de prévention et d'éducation à la santé afin d'améliorer l'espérance de vie sans incapacité est actuellement possible.

A partir de ce constat, en 2010, la CARSAT Aquitaine, les MSA d'Aquitaine et le RSI Aquitaine ont signé un accord les impliquant conjointement dans l'élaboration d'un programme régional interinstitutionnel de prévention en direction des seniors. Les objectifs de ce programme sont :

- prévenir les risques inhérents au vieillissement,
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,
- aider les retraités et futurs retraités à appréhender cette période de leur vie notamment par le maintien du lien social.

Ce programme propose un véritable accompagnement des seniors, en matière de santé globale. Il permet la mutualisation des moyens et la mise en place d'actions communes, accessibles aux ressortissants de tous les régimes de Sécurité Sociale.

Les caisses ont délégué la mise en œuvre des actions sur les territoires aux ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur le Territoire). Les caisses sont à cette occasion entrées dans les conseils d'administration des ASEPT.

L'ASEPT : un acteur de la prévention des seniors

L'Association pour la Santé, l'Education et la Prévention sur les Territoires (ASEPT) est une association à but non lucratif. C'est un outil à la disposition des organismes de protection sociale, des acteurs des territoires et partenaires désireux de développer des initiatives en matière de prévention santé. Elle fonctionne grâce aux financements des Caisses de Retraite et d'autres partenaires.

L'objectif de l'ASEPT est de promouvoir, développer et coordonner les actions de prévention santé des institutions sociales adhérentes. Elle sensibilise, informe et accompagne les populations rurales et urbaines pour les inciter à modifier leurs comportements pour une meilleure hygiène de vie, un vieillissement réussi et une meilleure prise en compte de leur capital santé. Elle dispose d'un programme complet pour le maintien du capital santé. L'ensemble des ateliers sont animés par des professionnels et sont conçus de manière ludique et interactive.

L'ASEPT attache une grande importance à l'évaluation des bénéfices de ses actions par les bénéficiaires et a déployé en ce sens une méthodologie objective de nos ressortissants, en situation d'isolement ou de précarité.

Ce que l'ASEPT Gironde propose:

- Les conférences débats « Seniors soyez acteurs de votre santé »

Découvrir les programmes santé des caisses de retraite : ces rencontres permettent d'aborder avec les plus de 55 ans les éléments clés pour bien vieillir et de distinguer le vieillissement normal du pathologique : l'alimentation, le sommeil, l'activité physique, l'utilisation des médicaments, Ces conférences sont l'occasion de présenter l'ensemble des ateliers de prévention santé et notamment les Ateliers du Bien Vieillir, et de s'y inscrire.

- Les Ateliers du Bien Vieillir : posez-vous les bonnes questions !

Ce cycle de 7 ateliers a pour objectif d'aider les seniors à acquérir de nouveaux réflexes utiles au quotidien pour une meilleure hygiène de vie. Les 7 thèmes abordés sont : « Bien dans son corps, bien dans sa tête », « Pas de retraite pour la fourchette », « De bonnes dents pour très longtemps », « Les 5 sens en éveil, gardez l'équilibre », « Faites de vieux os », « Dormir quand on n'a plus 20 ans », « Le médicament, un produit pas comme les autres ».

- Le Pac Eurêka : entretenez votre mémoire, faites travailler votre cerveau !

Il s'agit d'un programme efficace et divertissant de 15 séances pour entretenir et améliorer ses fonctions cognitives. Le Pac Eurêka propose aux participants une méthode d'activation cérébrale, qui redonne l'envie d'apprendre et améliore leur quotidien grâce à des astuces utiles.

- Les ateliers de prévention des chutes : maintenez-vous en forme !

15 séances pour aider les seniors à fortifier leurs muscles et à éviter les chutes. Ce programme est composé de gymnastique douce et de conseils.

- Les ateliers nutrition santé seniors : mangez malin !

Ces ateliers permettent aux seniors de conserver une alimentation saine et équilibrée, nécessaire au ralentissement des effets du vieillissement. C'est aussi l'occasion pour eux de retrouver l'envie de cuisinier, grâce à une séance « Cuisine » !

- L'aide aux aidants

Sous la forme de petits groupes d'entraide ou de réunions d'informations et d'échange, cet atelier propose aux participants aidant un proche malade, handicapé ou âgé de rencontrer des personnes partageant les mêmes préoccupations.

En direct du Salon

- ▶ Sur l'espace « Bien Vivre », l'ASEPT propose une présentation de l'ensemble de ses ateliers ainsi que des animations.

(Les campagnes de prévention santé

Le maintien de la bonne santé requiert des bilans réguliers, à chaque étape de la vie. Pour rester en bonne santé, il est nécessaire d'être informé, aidé et encouragé pour maintenir cet équilibre. Savoir faire le deuil des aptitudes qui disparaissent progressivement, soigner ses maladies ou prendre en compte les petites affections qui s'accumulent s'apprend. Il faut être encouragé à stimuler ses capacités et à utiliser ses potentialités par un suivi régulier tout au long de son parcours dans un objectif de prévention.

► Les bilans de prévention

Les bilans de prévention sont un bon moyen de faire un point sur sa santé à certaines étapes de la vie. Après 65 ans, le principal enjeu du bilan est la prévention de la perte d'autonomie. C'est l'occasion d'obtenir des conseils personnalisés et adaptés à sa situation. C'est aussi l'occasion d'agir, de modifier si nécessaire certaines habitudes, de prendre conscience de l'intérêt des programmes de prévention et de dépistage qui sont proposés.

Faire un bilan prévention, c'est préserver sa santé pour profiter pleinement de la vie et poursuivre ses activités dans les meilleures conditions.

Le RSI Aquitaine invite ses assurés âgés de 56 à 70 ans à effectuer un bilan de prévention gratuit. Les examens sanguins sont gratuits, puisqu'ils sont pris en charge à 100% sans avance des frais. Si le médecin traitant juge nécessaire de prescrire d'autres examens complémentaires, ils seront pris en charge par le RSI au taux habituel.

La MSA Gironde propose à ses assurés de 25 à 74 ans un bilan de prévention santé gratuit réalisé en trois étapes. Après avoir rempli un questionnaire pour faire le point sur son état de santé, l'assuré est invité à réaliser, près de chez lui, un bilan pré-médical. Puis le médecin généraliste analyse avec l'assuré, les résultats de ces examens lors d'une consultation de prévention.

► Le dépistage du cancer colorectal

Mis en oeuvre depuis 2009 sur l'ensemble du territoire, le dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse aux hommes et aux femmes âgés de 50 à 74 ans, invités tous les deux ans à se faire dépister. Près de 17 millions de personnes sont ainsi concernées par ce programme, placé sous la responsabilité du Ministère chargé de la Santé et piloté par la Direction générale de la Santé (DGS).

Depuis 2009, la MSA Gironde et le RSI Aquitaine soutiennent la campagne de dépistage du cancer colorectal en incitant leurs assurés à se faire dépister.

Aujourd'hui, le bilan de la mise en oeuvre du programme de dépistage organisé montre, qu'au sein de cette tranche d'âge, depuis 2003, plus de 13 500 cancers ont été dépistés, ainsi que plus de 54 000 adénomes dont 31 000 adénomes à risque.

En direct du Salon

► Samedi 29 octobre de 13h30 à 14h15 « Cancer colorectal : quels sont vos risques ? »

Mini conférence sur le thème du cancer colorectal animée par l'AGIDECA (Association Girondine pour le Dépistage des Cancers) qui coordonne les programmes de dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal et la CPAM de la Gironde

► Le dépistage du cancer du sein

Le dépistage du cancer du sein, organisé par les pouvoirs publics, est généralisé sur l'ensemble du territoire depuis 2004. Il concerne les femmes âgées de 50 à 74 ans, qui sont invitées à se faire dépister tous les deux ans (mammographie avec double lecture et examen clinique des seins), sans avance de frais.

La MSA Gironde et le RSI Aquitaine soutiennent la campagne de dépistage du cancer du sein en incitant leurs assurées à se faire dépister.

L'objectif est d'identifier au plus tôt la maladie afin de la traiter à un stade peu avancé. Le cancer du sein est un cancer de bon pronostic avec un taux de survie relative à 5 ans de 85 %. Lorsqu'il est détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut être guéri dans plus de 9 cas sur 102. D'où l'importance de le dépister tôt.

En direct du Salon

► **Vendredi 28 octobre de 17h15 à 18h**

« Quel dépistage pour le cancer du sein ? Pratiquer l'auto-examen, la mammographie ». Mini conférence sur le thème du cancer du sein animée par l'AGIDECA (Association Girondine pour le Dépistage des Cancers).

► Rendez-vous sur le « Stand Octobre Rose »

Partie 4. A la découverte du salon

(Un partenariat historique

Parce qu'une carrière est souvent faite de plusieurs carrières, les assurés ont pu cotiser auprès de plusieurs régimes sociaux. C'est pourquoi la CARSAT Aquitaine, la MSA Gironde, le RSI Aquitaine et l'AGIRC-ARRCO représenté par le CICAS de la Gironde travaillent depuis longtemps en étroite collaboration. En effet, depuis près de 20 ans, les caisses de retraite de base et complémentaire mènent conjointement des actions d'information destinées aux assurés. Ainsi, face à un besoin croissant d'information, les caisses de retraite ont créé en 2007 un salon entièrement dédié à la retraite.

(Les ambitions du Salon

Elles se déclinent autour de 2 axes :

BIEN PREPARER SA RETRAITE

Permettre aux salariés et non salariés de s'informer sur leurs droits à la retraite.

BIEN VIVRE SA RETRAITE

Mieux faire connaître aux retraités et à leurs proches les aides et les services notamment ceux proposés par les caisses de retraite en matière de prévention de la dépendance.

(Les espaces et les nouveautés 2011

Les 2 400 m² du Hangar 14 seront aménagés autour de 5 espaces.

Un espace organisateurs

Il est composé des 4 caisses de retraite de base et complémentaire :

- **CARSAT** Aquitaine (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail d'Aquitaine) représentant l'Assurance Retraite, pour le régime général de la Sécurité Sociale,
- **MSA** Gironde, représentant le régime agricole,
- **RSI** Aquitaine, représentant le régime social des indépendants,
- **AGIRC-ARRCO** représenté par le **CICAS** de la Gironde.

Un espace exposants

Regroupés par thématique, plus de 30 exposants ont accepté de nous accompagner dans cette nouvelle édition du salon. Au programme :

- **Les organismes de protection sociale et les complémentaires** : Caisse des Dépôts, IRCANTEC, AG2R La Mondiale, GROUPE AGRICA, Malakoff Médéric, Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidé et Maladie des cultes (CAVIMAC), Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIIEG), MNRA (Mutuelle des Artisans),
- **Les institutionnels** : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde, le Conseil Général de la Gironde, le Pôle Senior de la Mairie de Bordeaux, Maison de la Sécurité Routière, Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Gironde.

- **Les institutions spécialisées dans les services aux familles et aux personnes en difficulté** : France Alzheimer Gironde, AREFO, ADMR de la Gironde, UDAF33, Présence Verte, Ligue 33 contre le cancer,
- **Les associations développant des activités et services en faveur des seniors** : la Fédération Départementale des Aînés Ruraux de la Gironde, France Bénévolat Bordeaux Gironde, OAREIL Université du Temps Libre, ATOUT AGE, le Comité Régional d'Education Physique et Gymnastique Volontaire, Maison du Diabète, Vivre Avec, Culture et Bibliothèque Pour Tous de la Gironde.

Un espace « mini conférences et animations »

Animé par les caisses de retraite et les exposants, c'est un lieu d'information, d'échange et de débat autour de la retraite et du bien vieillir. Pendant deux jours, 16 mini-conférences de 45 minutes seront proposées aux visiteurs du salon.

Côté animations, le visiteur aura accès à une nouvelle animation toutes les 45 minutes.

Les nouveautés 2011

Un espace européen

L'Aquitaine compte une population immigrée d'environ 160.000 personnes dont plus de la moitié réside en Gironde. Parmi elles, les personnes d'origine espagnole sont au nombre de 34 000 et celles d'origine portugaise de 31 000.

Sur cet espace, les assurés qui ont travaillé en Espagne, en Allemagne ou au Portugal pourront s'informer sur leurs droits à la retraite dans ces pays. Les personnes désirant s'installer dans un de ces pays pourront également obtenir des renseignements.

- **L' Instituto Nacional de la Seguridad Social (INSS) pour l'Espagne**

Depuis de nombreuses années, la CARSAT Aquitaine a développé un partenariat privilégié avec l'Espagne, dans le but de rendre plus simple les formalités au moment du départ en retraite. Elle assume depuis 1998 le rôle de pôle de référence national pour l'Espagne. A ce titre, elle a conclu avec l'Institut National de la Sécurité Sociale espagnole (INSS) un accord de coopération qui associe depuis 2005 la MSA, le RSI, ainsi que l'AGIRC ARRCO qui sont une fois de plus partenaire.

Des journées d'information retraite franco-espagnoles ont lieu régulièrement tant en Espagne qu'en France. Les dernières éditions ont eu lieu à Pau en décembre 2010 et à Vigo en juin 2011. Fort de l'intérêt jamais démenti des assurés concernés, l'INSS depuis le lancement du salon en 2007 est de nouveau présent pour l'édition 2011.

- **La Deutsche Rentenversicherung pour l'Allemagne**

C'est une première participation au salon mais c'est un organisme connu des caisses de retraite d'Aquitaine. En effet la CARSAT Aquitaine travaille également de façon étroite avec la Deutsche Rentenversicherung. Les dernières journées organisées à Bordeaux en janvier 2010 ont connu une forte fréquentation. Si l'immigration allemande n'est pas la plus nombreuse en Aquitaine, les échanges économiques et culturels des dernières décennies ont amené de nombreux aquitains à travailler durant une partie de leur carrière en Allemagne. La présence de l'organisme allemand sur le salon, plébiscité par les assurés répond à la demande de nombre d'entre eux qui apprécient particulièrement le contact direct avec les spécialistes allemands de la retraite.

- **Le Centro Nacional de Pensões pour le Portugal**

La grande nouveauté du salon 2011 est la présence du Centre National de Pensions portugais de Lisbonne. Les interrogations des personnes qui ont débuté leur carrière professionnelle au Portugal sont nombreuses. Les évolutions récentes de la législation retraite, notamment en matière de prise en compte des périodes de service militaire et de guerre, sont susceptibles d'intéresser ceux qui ont débuté leur carrière professionnelle au Portugal.

Cet espace européen constitue une première en France. L'occasion d'obtenir gratuitement et instantanément une information précise, complète et personnalisée.

 Un espace « bien vivre »

L'espace Bien Vivre comportera des animations tout au long du salon.

Le programme régional de prévention des seniors financé par la CARSAT Aquitaine, la MSA Gironde et le RSI Aquitaine dans le cadre de leur politique de prévention de la perte d'autonomie sera présenté par les professionnels de l'Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) afin que les retraités puissent découvrir les ateliers créés pour eux :

- prévention des chutes
- bien vieillir
- mémoire
- nutrition
- groupe d'aide aux aidants

Partie 5. Carte d'identité des organisateurs

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail d'Aquitaine, CARSAT Aquitaine

Assurer la retraite, protéger la santé

En région Aquitaine, pour la retraite, au nom de l'Assurance Retraite, principal régime de retraite par répartition en France, la CARSAT Aquitaine calcule et paye la retraite de base aux salariés du régime général et accompagne les assurés dans leurs démarches.

(Un accès à l'information retraite renforcé

En direct du Salon

➔ Rendez-vous sur le stand CARSAT

Les conseillers retraite accueilleront les assurés sur le stand de la CARSAT pour :

- ▶ Editer un relevé de carrière, quel que soit leur âge,
- ▶ Estimer le montant de leur future pension,
- ▶ Informer sur les démarches à effectuer pour prendre sa retraite,
- ▶ Proposer un diagnostic conseil personnalisé aux assurés de plus de 55 ans dans l'une des 15 agences retraites de la région.

➔ Les moyens d'information à disposition des assurés

- 39 60 : un numéro unique

Avec le 39 60 (coût d'un appel local), les conseillers répondent en direct aux assurés du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00. Par ailleurs, 24h sur 24 et 7 jours sur 7, les assurés peuvent consulter le suivi de leur dossier et prendre connaissance des autres actualités de la retraite.

Pour appeler d'un téléphone mobile, d'une box ou de l'étranger, une déclinaison en 10 chiffres de ce numéro est créée : 09 71 10 39 60.

- www.lassuranceretraite.fr

Les assurés peuvent demander un relevé de carrière, poser leurs questions, consulter les trois derniers paiements, le montant à déclarer ou encore préciser leur changement d'adresse.

Ces services sont gratuits et sécurisés. Depuis le début de l'année 2011, l'accès est facilité et comprend un espace « Réforme des retraites ».

- Le rendez vous personnalisé en agence

La CARSAT est présente sur l'ensemble du territoire aquitain avec 15 agences retraite dans toute l'Aquitaine offrant les mêmes services.

L'accueil retraite est assuré sur rendez-vous du lundi au vendredi en contactant le 39 60. Cet entretien personnalisé est un moment privilégié pour l'assuré pour faire le point sur sa carrière, ses droits à la retraite et pour être conseillé sur les différentes possibilités de départ, ou de prolongation d'activité.

Ce tête-à-tête peut se conclure par le traitement de la demande de retraite y compris le calcul de son montant.

► Une nouvelle offre de conseil au service des assurés

- Le Diagnostic conseil personnalisé

La Carsat Aquitaine propose d'informer individuellement et gratuitement les assurés âgés d'au moins 55 ans, à travers un entretien en tête-à-tête appelé Diagnostic Conseil Personnalisé (DCP).

Cet entretien d'une durée d'1heure environ, constitue pour le salarié un moment privilégié pour faire le point sur sa carrière et projeter des scénarios de départ en retraite, à l'appui de simulations de montants de retraite, à différents âges et intégrant l'ensemble des droits acquis dans les différents régimes de base et complémentaire. Sur le salon, des conseillers pourront informer les assurés concernés sur cette nouvelle offre de service

- De nouvelles offres de conseils aux entreprises

La Carsat Aquitaine développe une offre axée sur l'information retraite et dédiée aux entreprises. Elle les accompagne dans la mise en œuvre de leurs accords seniors et de leurs plans d'actions, notamment dans le domaine de l'aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité professionnelle et retraite, en mettant à leur disposition gratuitement son expertise retraite.

Cette offre comporte plusieurs étapes et services dont une présentation au chef d'entreprise et/ou au Directeur des ressources humaines des dispositifs de prolongation d'activité tels que la surcote, le cumul emploi-retraite, la retraite progressive et leurs modalités d'application versus employeur et salarié.

(Au côté des Aquitains, de l'entrée dans la vie active à la retraite

► Salariés, futurs retraités

Durant la vie active des salariés, la CARSAT gère leur compte retraite : elle reporte, chaque année, sur le compte individuel retraite de chaque salarié, les salaires déclarés par leur employeur. Au moment du passage à la retraite, elle constitue le dossier et par la suite paie la pension de retraite.

83% des français appartiennent au régime général de l'Assurance Retraite, représenté en région Aquitaine par la Carsat Aquitaine.

► Retraités

Tout en s'intéressant à l'actif, au futur retraité, la CARSAT s'intéresse aussi au retraité. L'objectif est de les accompagner pour les aider à préserver leur autonomie et retarder les effets du vieillissement. Une politique de prévention menée par les trois régimes s'est traduite par un partenariat avec la MSA Gironde et le RSI Aquitaine. Un guide « Conseils et astuces pour bien vieillir à la maison » élaboré par la CARSAT est devenu une référence régionale commune en matière de prévention. Il est distribué par les trois régimes.

La CARSAT participe également à l'amélioration des lieux de vie collectifs en soutenant des projets immobiliers dont le mode d'accueil est intermédiaire entre domicile et hébergement collectif.

► Assurés en difficulté sociale

La Carsat Aquitaine porte, par ailleurs, une attention particulière aux assurés en difficulté sociale liée à la maladie, au handicap ou au vieillissement. À travers son Service social, elle facilite l'accès aux soins et à la santé, favorise le maintien dans l'emploi et contribue à la prévention de la perte d'autonomie.

► Entreprises

La CARSAT Aquitaine accompagne les entreprises dans leur démarche de prévention des risques professionnels par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des professionnels, une offre de formation, la diffusion des bonnes pratiques. Elle assure la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles et accompagne les employeurs pour développer des actions de sécurité au travail adaptées à leurs besoins.

(**La CARSAT Aquitaine en chiffre** (au 1er janvier 2011)

www.carsat-aquitaine.fr

► Retraite

- 15 agences retraite en Aquitaine
- 153 000 assurés accueillis dans les 15 agences retraite d'Aquitaine
- plus de 40 890 nouvelles demandes de retraite calculées
- 33 170 nouvelles attributions de retraite personnelles
- 93 837 déclarations annuelles de données sociales traitées
- près de 1,5million de comptes retraite individuels pour lesquels un report de salaire a été effectué
- 4 milliards d'euros de prestations versées à près de 615 000 retraités

► Aide aux retraités

- Près de 22 millions d'euros de dépenses en action sociale en faveur des personnes âgées
- près de 19 500 bénéficiaires d'un Plan d'Action Personnalisé

► Aide et accompagnement des assurés en difficulté

- 7 antennes du Service social
- 23 570 assurés bénéficiaires d'une intervention individuelle du service social et
- plus de 4 900 aidés à travers des actions collectives

► Prévention et tarification des risques professionnels

- 111 869 entreprises cotisantes
- 829 957 salariés couverts pour les risques d'accidents du travail et maladies professionnelles
- 134 030 notifications de taux "accidents du travail" adressées aux entreprises
- près de 3 000 journées consacrées aux interventions en entreprise

La Mutualité Sociale Agricole, MSA Gironde

Accompagner les futurs retraités et les retraités

Pour accompagner et répondre aux besoins d'information – générale et personnalisée – de ses adhérents sur leur future retraite la MSA renforce l'accès à l'information, facilite les démarches et se mobilise (Salon « Préparer et bien vivre sa retraite, accueils de proximité...). La MSA assure le suivi de la carrière des exploitants et des salariés agricoles, le traitement des dossiers de demande de retraite et le versement des prestations « retraite ». Elle soutient le principe d'équité pour les exploitants et les salariés agricoles, par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles.

(Un accès à l'information retraite renforcé

En direct du Salon

► Rendez-vous sur le stand MSA Gironde

L'offre de services sur le stand

Les conseillers retraite accueilleront les assurés agricoles sur le stand de la MSA pour :

- Leur proposer un relevé de carrière, quel que soit leur âge,
- Faire une reconstitution de carrière,
- Etudier avec eux les conditions d'attribution de la retraite,
- Estimer le montant de leur future pension,
- Les informer sur les démarches à effectuer pour prendre sa retraite.

Deux jours pour rencontrer les experts de la retraite de la MSA Gironde et obtenir des réponses personnalisées à toutes les questions posées, expliquer la réforme...

► En quelques clics...

des services en ligne spécifiques qui facilitent les démarches et l'information sur la situation personnelle des adhérents.

Site Internet : grâce à la création d'un espace dédié à la réforme des retraites sur le site internet de la MSA Gironde www.msa33.fr

- **Pour s'informer** les assurés agricoles, qu'ils soient salariés ou non salariés agricoles ont accès à toutes les informations utiles sur la retraite. Celles-ci sont actualisées régulièrement et en temps réel. Ils peuvent ainsi consulter et imprimer, si besoin, leur relevé de carrière agricole et pour ceux qui sont âgés de plus de 54 ans effectuer une estimation de leur future retraite.
- **Pour estimer en ligne sa retraite**, un service de simulation est proposé à tous les internautes qui souhaitent disposer d'éléments de décision sur des choix éventuels quant à leur carrière professionnelle.

Sur le site internet www.msa33.fr : 24 services s'adressent aux particuliers (suivi des remboursements maladie, demande de la Carte européenne d'assurance maladie ou d'un relevé de carrière, déclaration d'un changement de situation, services de simulations ...), 14 services ont été spécialement développés pour les entreprises et 6 pour les exploitants (dont 1/3 dans le cadre professionnel).

► Un guide pratique

Le guide « Mieux comprendre la réforme des retraites » a été réalisé et mis à la disposition des assurés et est également adressé aux adhérents qui sollicitent la MSA sur leur retraite.

► Les accueils téléphoniques et physiques

Ces accueils sont mobilisés pour répondre aux questions des adhérents. Les personnels des accueils MSA – téléphonique et physique-, sont là pour répondre à toutes les questions des adhérents sur leur retraite, qu'elles soient générales ou personnalisées.

(**Un interlocuteur unique pour la population agricole**

► Le régime de protection sociale de base du milieu agricole.

La MSA gère l'ensemble de la protection sociale de la profession agricole (exploitants, salariés, retraités, ainsi que leurs familles). Elle procède à l'affiliation des actifs agricoles, à l'appel des cotisations (personnelles et salariales) et à leur recouvrement. Elle assure le versement des prestations santé (maladie, maternité, accidents du travail), famille et retraite. L'Action Sanitaire et Sociale complète l'aide apportée à la population agricole, en agissant à la fois auprès des personnes et sur leur milieu de vie. La MSA est enfin un acteur engagé sur les territoires ruraux qui accompagne ses adhérents lors des crises qu'ils subissent (près de 8,4 millions d'euros mobilisés pour soutenir les entreprises en difficulté en 2010) et propose des services adaptés en milieu rural. La MSA constitue le deuxième régime de protection sociale en France.

► La MSA un guichet unique

- Retraite
- Famille

La MSA valorise le rôle pivot de la famille dans notre société. Par les prestations qu'elle verse (allocations familiales, logement, RMI...), les aides qu'elle apporte et son action de terrain, elle accompagne les évolutions du monde agricole et rural. Ainsi elle gère et verse plus de 20 prestations différentes aux salariés et non-salariés : jeune enfant, handicap, RSA, aides au logement...

- Santé

Acteur de la qualité des soins rendus aux assurés, la MSA est fortement engagée dans une politique de santé publique et de prévention. Elle permet un égal accès aux soins à tous, ceux qui vivent en milieu rural. La MSA gère l'ensemble des droits à l'assurance maladie et le versement des prestations santé du monde agricole (frais médicaux, indemnités journalières maladie, maternité, capital décès ...).

- Santé Sécurité au travail

La MSA est le seul régime à gérer en son sein la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, et ce pour les salariés comme pour les exploitants. Elle assure la couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles et accompagne les employeurs pour développer des actions de santé sécurité au travail adaptées à leurs besoins.

- L'offre de services

L'offre de services sur les territoires est fédérée au sein de la MSA Services Gironde et a voca-

tion à conforter la MSA dans son rôle d'acteur et animateur des territoires ruraux dans le prolongement des actions entreprises dans le cadre de son action sociale

- **Proximité**

Dans le cadre de sa politique de proximité, elle est présente sur l'ensemble du territoire et a mis en place 4 agences (Langon, Libourne, Blaye et Lesparre à venir) offrant les mêmes services que le siège à Bordeaux tout en maintenant 4 permanences sur le territoire. Ce dispositif est complété par la mise à disposition à Sauveterre de Guyenne et à Captieux de Points Visio – Guichets. Le Service Accueil Téléphonique répond en direct aux questions des adhérents (famille, retraite, santé, cotisations).

(La MSA Gironde en chiffre (activité 2010)

► 708,9 millions d'euros de prestations versées, dont :

- **Retraite** : 293,5 millions d'euros de prestations « retraite » versés à 96 214 retraités.
- **Santé** : 194 millions d'euros de prestations santé versés à 90 000 assurés.
- **Famille** : 62,6 millions d'euros d'aides alloués à 17 563 familles (hors budget global versé à l'Hôpital de Libourne).
- pour 1 € de cotisations versées **2,47 € de prestations versées**

Le Régime Social des Indépendants, RSI

vous avez du talent, nous protégeons votre indépendance

Depuis sa création en 2006, le RSI se place au service et aux côtés des chefs d'entreprise indépendants.

Favoriser les relations de proximité, le conseil individualisé et direct, le soutien aux chefs d'entreprise tout au long de leur activité et pendant leur retraite, telle est l'offre globale de service que le RSI met en oeuvre.

Du conseil et de l'information sont ainsi proposés, à échéance régulière. Pour cela, des entretiens individuels permettent aux assurés d'être informés et conseillés sur leur santé, leur retraite. et l'ensemble des dispositifs de prévention dont ils peuvent bénéficier.

La bonne coordination du réseau de partenaires en Aquitaine facilite la tenue de rencontres collectives, sous forme de conférences notamment, permettant d'aborder par secteur d'activité professionnelle, l'ensemble des problématiques liées à la protection sociale.

La participation du RSI Aquitaine dans l'organisation du salon Préparer et bien vivre sa retraite accentue son souhait d'être résolument tourné vers ses assurés.

(Un accès à l'information retraite renforcé

En direct du Salon

➤ Rendez-vous sur le stand RSI

L'offre de services sur le stand

Des conseillers « retraite » expérimentés vous conseillent et vous accompagnent au moment de votre retraite. Sur le stand du RSI Aquitaine, vous pourrez :

- ▶ obtenir un relevé carrière,
- ▶ faire une reconstitution de carrière,
- ▶ étudier avec eux les conditions d'attribution de votre retraite,
- ▶ estimer le montant de votre future pension,
- ▶ vous informer sur les démarches à effectuer pour prendre votre retraite.

➤ Un nouveau site internet : www.rsi.fr

Un nouveau site personnalisable pour accéder à toutes les informations du RSI sur la protection sociale obligatoire des indépendants :

- les réponses aux questions que se posent fréquemment les assurés quand ils préparent leur retraite : quand prendre ma retraite ? comment faire ma demande de retraite ? quel en sera le montant ? ...
- pour les retraités : des informations générales sur le dispositif de maintien à domicile, l'accueil prioritaire en structure d'accueil pour personnes âgées, les aides accordées lors de difficultés ponctuelles.

➤ Plusieurs guides sur la retraite

Préparons ensemble votre retraite, Comprendre la réforme des retraites... sont mis à disposition dans les accueils du RSI et sont remis aux assurés lors de leurs démarches pour préparer leur retraite.

► 05 56 043 600

Le numéro régional unique du RSI Aquitaine pour répondre à toutes les questions des assurés. Les assurés peuvent contacter les conseillers du lundi au vendredi de 8h à 16h30. A partir du 1er novembre 2011, l'accueil téléphonique sera assuré de 8h à 18h.

► 0 811 020 014

Un numéro spécial « réforme de la retraite » mis en place par le RSI pour l'ensemble de ses assurés.

► Un accueil de proximité

Le RSI Aquitaine renforce la proximité et la personnalisation de son accueil en étant présent sur l'ensemble du territoire aquitain et en offrant des services identiques sur tous ses points de rencontres.

5 agences à Bruges, Pau, Bayonne, Périgueux et Agen ouvertes du lundi au vendredi, 45 permanences mensuelles, un réseau d'organismes conventionnés chargés de la gestion des prestations maladie – maternité facilitent les démarches des assurés et leur accès à l'information.

(L'interlocuteur social unique des indépendants

► Le régime de protection sociale obligatoire des chefs d'entreprise indépendants

Le RSI a pour mission d'assurer la protection sociale de près de 4 millions de travailleurs indépendants, et de leurs ayants droit. Les caisses du RSI gèrent, en un seul lieu, le dossier des artisans et commerçants dans sa globalité : maladie, maternité, indemnités journalières, retraite de base, retraite complémentaire, invalidité et décès. Elles assurent l'encaissement des cotisations, le paiement des prestations. Le RSI délègue le versement des prestations d'assurance maladie - maternité à un réseau d'organismes conventionnés (mutuelles ou compagnies d'assurance ayant signé une convention avec le RSI). Le RSI est également aux côtés des chefs d'entreprise tout d'abord au moment de la création de leur activité ensuite tout au long de leur carrière professionnelle d'indépendant et enfin lors de leur départ à la retraite. Son intervention se trouve nettement renforcée par des actions de conseil, de la médecine préventive et un dispositif d'action sanitaire et sociale.

► Le RSI, interlocuteur social unique

Depuis le 1er janvier 2008, le RSI exerce la mission d'interlocuteur social unique (ISU) auprès des indépendants actifs artisans et commerçants. Il assure désormais une partie des missions exercées auparavant par les URSSAF (recouvrement des cotisations familiales, CSG et CRDS, formation pour les commerçants), tout en leur en déléguant certaines dont l'encaissement de toutes les cotisations et contributions sociales. Ce partage des tâches est transparent pour l'assuré. Son unique interlocuteur en matière de protection sociale est donc le RSI :

- **simplicité** avec un seul interlocuteur pour toutes les cotisations et contributions sociales,
- **clarté** avec un seul avis d'appel de cotisations,
- **pratique** avec un seul échéancier.

► Le RSI s'engage auprès de ses assurés

- **Maladie et maternité**

En cas de naissance ou d'adoption, le régime d'assurance maladie permet de bénéficier d'allocations de maternité et de congé de paternité. En outre, les assurés peuvent également recevoir, en cas de maladie, des indemnités journalières pour compenser la perte de revenus occasionnée.

- **Retraite**

En tant que régime d'assurance vieillesse obligatoire, le RSI garantit une retraite de base identique à celle des salariés ainsi qu'une retraite complémentaire équivalente à une retraite complémentaire des salariés non cadres.

- **Action sanitaire et sociale**

Le RSI accompagne les assurés qui connaissent des difficultés d'ordre personnel (situation familiale ou sanitaire) ou professionnel (activité de l'entreprise, conjoncture économique), de nature à fragiliser la pérennité de leur entreprise. De même, le RSI peut apporter une aide forfaitaire d'urgence en cas de catastrophe ou d'intempérie (explosion de gaz, cyclone, inondations...).

Le RSI propose également une action sanitaire et sociale variée et adaptée aux besoins de ses retraités afin de limiter l'incidence sociale de leurs difficultés.

- **Prévention**

Le RSI propose à ses assurés des actions de prévention santé tout au long de la vie en tenant compte des spécificités des indépendants. Ces actions s'inscrivent dans un parcours de prévention organisé autour de 3 axes :

- prévention des risques professionnels propres aux indépendants,
- prévention primaire reposant sur des bilans et dépistages,
- suivi de la femme enceinte et de l'enfant.

Le site internet mapreventionsante.rsi.fr rassemble des informations pratiques et permet aux assurés du RSI d'avoir accès à leur dossier personnel de prévention.

(**Le RSI Aquitaine en chiffres**)

► La population couverte par le RSI Aquitaine en 2010

- 118 435 cotisants (chefs d'entreprises ainsi que leurs conjoints collaborateurs)
- 124 714 retraités (pensions personnelles, de conjoints, et pensions de réversion)
- 1 894 pensionnés d'invalidité
- 201 024 bénéficiaires de l'assurance maladie (actifs, retraités et leurs ayants-droit)
- 15 598 bénéficiaires de la CMU - complémentaire

► Les prestations maladie et retraite versées en 2010

- retraite : 496 866 193 euros de pension retraite nette attribués à 131 935 retraités
- maladie : 240 510 888 euros de prestations maladie au titre du régime obligatoire attribués à 194 170 bénéficiaires (les assurés et leurs ayant droits)

► Le service à l'assuré

- 5 agences départementales et 45 permanences en Aquitaine
- 44 562 assurés reçus dans les agences et permanences du RSI Aquitaine
- 182 000 appels reçus au numéro unique régional depuis sa mise en service en novembre 2010

Centre d'Information Conseil et Accueil des Salariés, CICAS

- **Inform**er les salariés en activité ou au chômage sur leurs droits à la retraite AGIRC, ARRCO ET IRCANTEC
- **Enregistrer**, par téléphone, les demandes de retraite au titre de ces 3 régimes
- **Accueillir**, sur rendez-vous, les futurs retraités et leur offrir une aide personnalisée à la constitution de leur dossier de retraite complémentaire
- **Représenter**, au plan local, les régimes de retraite complémentaire AGIRC ET ARRCO et leurs institutions
- **Proposer** des rendez-vous individuels de « Conseil Personnalisé » en particulier dans le cadre de l'Information aux actifs.
- **Participer** aux réunions d'information dans les entreprises, dans les Forum Retraite, dans les stages de préparation à la retraite.

En direct du Salon

➤ Rendez-vous sur le stand CICAS

L'offre de services sur le stand

Les conseillers retraite accueilleront les futurs retraités sur le stand du Cicas pour :

- proposer un Relevé Actualisé de Points, quel que soit leur âge
- étudier avec eux les conditions d'attribution de la retraite ou de la réversion
- informer sur les démarches à effectuer pour prendre sa retraite
- proposer un Entretien Individuel Personnalisé au siège du Cicas

(Tous les moyens pour s'informer

➤ 0820 200 189 *(0,09 E TTC la minute) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

➤ www.maretraitecomplementaire.fr

➤ www.agirc-arrco.fr

(Proximité

➤ 7 lieux d'accueil en Gironde

- Siège : 12 place Ravezies 33055 BORDEAUX
- Andernos, Arcachon, Blaye, Langon, Libourne, Pauillac

➤ Le Cicas de la Gironde en chiffre (au 1er janvier 2011)

- **13107 visiteurs** reçus dans nos 6 lieux d'accueil
- **11276 demandes** de retraite transférées aux caisses compétentes

Salon

Préparer et bien vivre sa retraite



Organisé par

Carsat Retraite & Santé au travail
Aquitaine

RSI Régime Social des Indépendants
ma santé, ma retraite
Aquitaine

msa santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore

cicas
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

en partenariat avec

SUD OUEST
www.sudouest.fr

tv7

france
bleu
gironde